



DROITS RECHARGEABLES NON ÉPUISSABLES

La Cgt Spectacle organise une action nationale avec d'autres organisations Cgt (Comités des privés d'emploi, Union Intérim, Jeunes Cgt, syndicats de Pôle Emploi et organismes sociaux), pour obtenir une renégociation de la convention Unedic sur les droits rechargeables non épuisables.

Artistes ou techniciens intermittents, si votre dossier est bloqué pour étude, ou si vous avez fait l'objet d'un "repêchage" par les services de Pôle Emploi vous permettant d'ouvrir des droits en Annexes 8 ou 10 après un blocage initial, ou si cela vous a été refusé après étude, si votre taux d'allocations régime général s'avère particulièrement bas, vous empêchant ainsi d'accéder aux annexes 8 et 10 malgré le fait d'avoir accompli 507 heures de travail dans le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel dans les délais

Nous avons besoin de témoignages concrets et précis.

Salariés permanents, si en changeant de contrat vous vous êtes retrouvés dans une situation similaire, merci de nous faire remonter vos écrits et documents qui nous aideront dans nos interpellations à venir. Adressez vos témoignages à droitsrechargeables@fnsac-cgt.com - précisez l'objet du message : « à propos de mes droits rechargeables non épuisables ».

Par ailleurs et si vous ne l'avez pas encore effectué, nous vous invitons à adresser également vos témoignages à l'attention du médiateur national et de votre médiateur régional de Pôle Emploi : <http://www.pole-emploi.fr/candidat/le-mediateur-de-pole-emploi-@/suarticle.jsp?id=4148>

Fraternellement.

*Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com*